



Carhaix

Scop : une solution pour reprendre une entreprise

L'Adesk, en partenariat avec plusieurs structures, souhaite faire la promotion du statut de Scop, dans le cadre d'une reprise d'entreprise.

L'Adesk, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), les Chambres des métiers de l'artisanat (CMA), l'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et l'Urscop (le réseau des SCOP) se sont réunis, lundi 9 mars, afin de donner une première restitution de leur action reprise-transmission en SCOP (Société coopératives et participatives).

Ce statut permet la reprise de l'entreprise par les salariés. Ils deviennent alors associés et disposent d'un droit de vote égalitaire. Tous les associés ne sont pas forcément salariés. Les Scop sont « **soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise** », est-il indiqué sur le site les scop.coop.fr. « **C'est une solution en douceur. Le chef d'entreprise connaît ses repreneurs. Et les salariés connaissent le métier** », souligne Bernard Penhoët, délégué territorial du Finistère des Scop Ouest.

Quarante-neuf entreprises repérées

Le but de l'étude reprise-transmission en SCOP, effectuée en 2019 auprès des entreprises du COB Finistère, était de détecter les entreprises



Claude Quéré de l'Adesk ; Bernard Penhoët pour les Scop Ouest ; Mireille Tocquer, de la CCI et Charly Becker de la Chambre de métiers de l'artisanat du Finistère.

PHOTO : OUEST-FRANCE

de Poher Communauté, de la communauté de communes des monts d'Arrée et celle de la Haute-Cornouaille, susceptibles d'être intéressés par ce statut. Et ce, dans le cadre d'une reprise ou d'une transmission d'entreprise. Quarante-neuf ont été repérées. « **Pour le moment nous avons éveillé l'attention de onze entreprises** », indique Claude Quéré, coordinatrice de l'Adesk.

Outre la velléité de faire la promotion du statut Scop, l'idée était également de sensibiliser les chefs d'entreprise à la reprise et la transmission de leur structure. « **Il faut pouvoir préparer le terrain et anticiper pour pérenniser et éviter la disparition de l'entreprise** », explique Bernard Penhoët. Les critères de recherche de ces entreprises s'appuyaient sur l'âge des dirigeants, l'activité et la taille de

l'entreprise. « **Dès 55 ans on peut commencer à penser la suite** », déclare Bernard Penhoët.

La prochaine étape de l'action reprise-transmission en Scop consistera à rencontrer les chefs d'entreprise intéressés et entamer une discussion.

Emmanuelle CADIEU.